

DECISION

N°2025/127/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant que, dans le cadre de la fête du sport du 6 septembre 2025, le groupe d'animation du Carcahoux mettra à disposition de la ville du matériel technique,

DECIDE :

Article 1^{er} – Une convention est signée avec le groupe d'animation du **Carcahoux** – 31 rue de Morgan -BP 91- 76 BLANGY-SUR-BRESLE, pour la mise à disposition gratuite, au profit de la ville (service des sports), des matériels suivants :

- 2 récepteurs HF Sennheiser
- 2 antennes et 4 câbles BNC et 3 raccords
- 1 micro HF main

Article 2 – La convention s'appliquera du 4 au 11 septembre 2025

Article 3 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le cinq juin deux-mille-vingt-cinq

Michel BARBIER
Maire de la Ville d'Eu,

